



LE RAINCY

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Présents : Nicolas RONDEPIERRE – Maire, Monique MARGINIER, Nicolas CUADRADO, Patricia BIZOUERNE, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Michel NUGUES, Nathalie RIBEMONT, Régis LEFÈVRE, Patricia DJOSSOUVI, Julien BETTE, Isabelle NIZARD, Xavier JUIN, Yaël AZOULAY, Josué KWETUKALA, Paula LAPCZUK, Pascal GUENGANT, Corinne LORENZI, Didier BELOT, Eulalie HAOUAM, Jean CALCAGNI, Isabelle ZERAD, Gérard LEPONT, Claire GIZARD, Raphaël UZAN, Amélia MORISE-ZAMBRANO, Jean-Michel GENESTIER, Sonia BEAUFREMEZ, Corinne RAOULT, Pierre Marie SALLE, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN.

Absents et représentés : Montasser CHARNI (pouvoir à Annie SONRIER).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Amélia MORISE-ZAMBRANO

M. le Maire : « Vous avez le pouvoir de Montasser, Mme Sonrier ? Très bien, c'est noté, merci beaucoup. Le quorum est donc atteint. Nous allons pouvoir ouvrir ce Conseil municipal.

- Une minute de silence à la mémoire du père Robert Phalip

M. le Maire : « Avant de commencer, je souhaite vous annoncer une bien triste nouvelle pour celles et ceux qui ne le savent pas encore. Le père Robert Phalip, curé du Raincy de 1987 à 2018, nous a quittés il y a quelques jours. Ses obsèques auront lieu, pour ceux qui souhaitent y assister, le 30 avril prochain à 10h30, à la cathédrale de Saint-Denis. Chacun connaît l'engagement du père Phalip pendant de nombreuses années pour Le Raincy et sa communauté catholique. Pour ma part, l'ayant connu dans ma jeunesse, je garde un très bon souvenir d'un homme engagé, investi, véritablement généreux. J'en parle avec émotion, je vous prie de m'en excuser, mais il a beaucoup apporté au Raincy. J'ai une pensée pour lui et bien sûr pour ses proches. En hommage à tout ce qu'il a accompli pour la ville du Raincy, je vous demande d'observer une minute de silence, s'il vous plaît. »

Une minute de silence est respectée.

- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Je vous remercie. Comme vous le savez, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance. Je propose que Mme Amélia Morise-Zambrano assure cette fonction. Y a-t-il une opposition ? Qui est pour ? Très bien, la délibération est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup. »

I – Règlement budgétaire et financier M57

M. le Maire : « Nous pouvons donc débiter l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Le premier point présenté aujourd'hui concerne le règlement budgétaire et financier de la M57. Qu'est-ce que la M57 ? Nous allons vous l'expliquer. La M57 est un règlement désormais obligatoire pour les collectivités territoriales. Il fixe les règles internes de préparation, de vote et d'exécution du budget. Ce règlement doit être adopté avant le premier budget primitif. Il s'agit du successeur, pour ainsi dire, de ce que l'on appelait autrefois la M14. Ce règlement revêt un caractère obligatoire. Il n'a pas été adopté l'année dernière, malgré cette obligation. Nous nous conformons autant que possible aux règles et à la loi, rien que la loi, donc nous allons vous présenter ce règlement budgétaire, qui a principalement pour objectif d'assurer une sécurisation juridique et opérationnelle dans un contexte de contrôle, puisque c'est sans doute le mot qui est le plus sur nos lèvres ces derniers temps, afin de protéger à la fois les élus et les agents. M. Nicolas Cuadrado, Adjoint en charge des finances, va vous expliquer plus en détail ce qu'est la M57. »

M. Nicolas Cuadrado : « Il n'a pas grand-chose à ajouter. Effectivement, depuis 2024, il est obligatoire de passer de la nomenclature M14 à la M57. La commune du Raincy a accusé un retard d'un an, puisqu'elle est passée à la nomenclature M57 seulement l'année dernière, en 2025. Nous étions donc déjà hors du cadre. Cette nomenclature budgétaire et comptable M57 devait, et c'était également obligatoire, être accompagnée du règlement budgétaire et financier. Nous nous conformons à la loi, ce qui est une bonne chose, car ce cadre réglementaire s'avère, à l'aune des présentations des cabinets d'audit extérieur, plus que nécessaire. Il rappelle les grandes règles et les principes budgétaires essentiels dans une collectivité locale, notamment le respect des règles de traçabilité, de mandatement et de bonne gestion budgétaire.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil municipal d'adopter ce règlement. Son objet est de respecter rigoureusement les délais de préparation budgétaire, incluant le calendrier interne et la collecte des besoins, réalisée par les services, ce qui exige anticipation et transparence. Il fixe et rappelle les règles relatives au vote budgétaire, à l'exécution budgétaire, à la gestion pluriannuelle ainsi qu'à l'information des élus. Ce sont les grands principes de ce règlement budgétaire.

Il est très important qu'il soit adopté. Il sera publié et envoyé à tous les agents de la collectivité afin de leur indiquer les modalités d'action dans le cadre des marchés publics, des bons de commande, des contrats avec les prestataires, ainsi que la manière d'établir leur budget pour qu'il soit ensuite voté lors de cette assemblée délibérante. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Raoult. »

Mme Corinne Raoult : « Merci. Je souhaitais intervenir avant cette délibération. Avant d'aborder les délibérations inscrites à l'ordre du jour, je souhaite formuler plusieurs observations sur les conditions dans lesquelles se tient ce Conseil municipal. À ce jour, nous ne disposons toujours pas du procès-verbal du précédent conseil. Il ne figure pas dans les délibérations d'aujourd'hui. Aucune communication n'a été faite non plus sur les décisions du maire, à croire que vous n'avez pris aucune décision depuis votre élection. Les délibérations signées du précédent conseil, que j'ai pourtant demandées, ne m'ont pas été transmises. Par ailleurs, malgré mes sollicitations, aucun rendez-vous ne m'a été accordé pour consulter les dossiers liés à ce conseil. Enfin, nous avons reçu des versions corrigées de certaines délibérations jusqu'à aujourd'hui même, comme le tableau des effectifs.

S'agissant de points majeurs de l'ordre du jour, je relève également que les délibérations relatives au taux d'imposition et au budget nous ont été communiquées hors du délai légal de cinq jours francs, ce qui ne permet pas un examen sérieux et approfondi. Dans ces conditions, il est difficile de considérer que nous débattons avec l'ensemble des éléments nécessaires, dans un cadre serein et surtout pleinement éclairé.

Dans le même temps, vous avez fait le choix d'organiser une réunion publique consacrée au budget, avant même la tenue de la commission des finances et de communiquer largement, y compris en vidéo sur les réseaux sociaux. C'est votre droit, mais cela pose une question simple : la communication de la municipalité est-elle aujourd'hui tournée vers l'information des élus ou vers la mise en scène à destination de l'extérieur ? Je ne peux imaginer, M. Rondepierre, que vous souhaitiez tenir l'opposition à l'écart de l'information, vous qui avez si souvent fait de la transparence une exigence. Je vous rejoins sur ce point. Pourtant, ce soir, c'est bien ce sentiment qui domine. La démocratie locale ne peut pas se résumer à une communication vers l'extérieur. Elle s'exerce ici, elle se construit ici, dans cette assemblée entre élus pleinement informés, ce qui ne vous empêche bien évidemment pas de communiquer vers l'extérieur. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Mme Raoult, pour cette intervention. Concernant ce que vous avez évoqué, les délibérations sont affichées en bas. Concernant le procès-verbal, comme c'est arrivé du temps de mon prédécesseur, sa rédaction nécessite du temps. Les services sont très actifs à ce sujet et nous vous le transmettrons dès que possible.

En ce qui concerne la réunion publique, il est vrai qu'il y a des élus, et je remercie également ceux qui sont présents aujourd'hui, et des Raincéens dont je suis certain qu'ils sont nombreux derrière leurs écrans, qui s'interrogent sur la situation. Madame, vous aviez peut-être plus d'informations grâce à la personne qui se trouve à votre gauche, qui a pu vous en communiquer, lorsque vous faisiez équipe avec lui. Cependant, nous avons des contribuables qui se demandent comment leur argent est utilisé. Nous avons donc souhaité organiser cette réunion publique. C'est notre choix, car la transparence est la règle aujourd'hui et l'opacité est terminée. C'est ma méthode, et vous apprendrez à travailler avec. Je vous remercie.

Sur le règlement budgétaire et financier, donc la M57, qui est pour ? Ah, M. Genestier. »

M. Jean-Michel Genestier : « Sur ce sujet, la M57, c'est un rectificatif. La M57 est applicable depuis 2024, et les collectivités ont eu la possibilité de l'appliquer à partir de 2025, ce qui a été fait pour Le Raincy. Je tiens à le rappeler, car ce n'est pas ce qui a été indiqué précédemment. La M57 est donc passée à partir de 2025, ce qui était autorisé par les autorités. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. L'administration confirme une nouvelle fois que ce n'est pas le cas. Je vous remercie pour cette prise de parole. Sur le règlement budgétaire et financier de la M57, qui est pour ? L'ensemble des élus. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 - Adoption du règlement budgétaire et financier

Le Conseil municipal approuve et adopte le règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune du Raincy, tel qu'annexé à la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales et aux exigences du référentiel budgétaire et comptable M57.

Article 2 - Champ d'application

Le présent règlement s'applique au budget principal de la commune du Raincy ainsi qu'à l'ensemble des budgets annexes relevant du référentiel M57, sauf dispositions particulières expressément prévues pour certains budgets.

Article 3 - Fongibilité des crédits

Conformément aux dispositions du référentiel M57, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite fixée par le règlement budgétaire et financier annexé, laquelle ne peut excéder 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée. Au-delà de ce plafond, une décision modificative votée par l'assemblée délibérante demeure obligatoire.

Article 4 - Actualisation

Le règlement budgétaire et financier fera l'objet d'une actualisation chaque fois qu'une évolution législative, réglementaire ou organisationnelle affectera les règles budgétaires et comptables applicables à la collectivité.

Article 5 - Exécution

M. le Maire est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la diffusion du règlement budgétaire et financier auprès des services municipaux concernés. La présente délibération sera affichée et inscrite au registre des délibérations conformément aux dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales.

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et Monsieur le Trésorier principal.

II – État annuel des indemnités des élus

M. le Maire : « Le point numéro deux, qui n'appelle pas au vote, est simplement un rapport : il s'agit de l'état annuel des indemnités des élus. Conformément, une fois de plus, au Code général des collectivités territoriales, nous présentons désormais l'état annuel des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2025. Il s'agit d'une obligation légale d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités reçues par les élus siégeant au Conseil municipal. Ce rapport doit être communiqué à l'assemblée avant l'examen du budget primitif. Cela se fonde sur les dispositions du Code général des collectivités territoriales issues des lois Engagement et Proximité de 2019, suite à la crise des Gilets jaunes, ainsi que sur la loi Gatel de décembre 2025. Il n'y a donc pas de débat sur ce sujet, uniquement une présentation. Je vais demander à l'adjoint en charge des finances de bien vouloir nous en parler. »

M. Nicolas Cuadrado : « Pas de présentation particulière, vous avez reçu le document. Effectivement, dans un souci de transparence, cette délibération sera publique et concerne l'état des rémunérations des élus. On constatera d'ailleurs que l'actuelle majorité, notamment l'exécutif, ne s'est pas augmentée de 20 %, contrairement à ce qui a pu être affirmé il y a encore quelques jours. M. le Maire souhaite-t-il que je précise les montants exacts des rémunérations ? Cela n'a pas d'importance, sauf s'il y a une question à ce sujet. »

M. le Maire : « M. Genestier. »

M. Jean-Michel Genestier : « Je vous remercie. Nous avons effectivement examiné les tableaux des indemnités des élus, tant pour le maire précédent, donc moi-même, que pour les adjoints. J'ai apporté mes bulletins d'indemnité. Vous indiquez des sommes dépassant 3 000 euros bruts. Or, sur le bulletin d'indemnité, il est indiqué 2 959,57 euros. Les montants ne sont donc pas tout à fait identiques, je tenais simplement à le signaler. Le net à payer était, en novembre, de 2 212,19 euros, et en février, bien que cela ne concerne pas ce point, de 2 209,55 euros. Il était important que cela soit dit, afin que vous puissiez effectuer les comparaisons nécessaires. »

M. Nicolas Cuadrado : « Je m'en tiens aux vérifications effectuées par l'administration. L'indemnité brute du maire en 2025 était de 3 165,10 euros par mois, soit 37 981,24 euros sur l'année. Je ne souhaite pas engager une bataille de chiffres. S'il doit y avoir un correctif, M. Genestier, vous le ferez. J'invite simplement les Raincéens à consulter le site de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (H.A.T.V.P.) dont je rappelle l'existence et qui a été créé par l'Etat. Tout est consultable sur le site Internet de la H.A.T.V.P. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Comme je le disais, ce rapport n'appelle pas de vote. Il a simplement été présenté conformément à la loi, ce qui est désormais fait. Je vous remercie. »

Le Conseil municipal prend acte :

- de la communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2025, tel qu'annexé à la présente ;
- que cet état a été présenté préalablement à l'examen du budget primitif de l'exercice 2026, en application des dispositions de l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

La présente communication ne donne lieu à aucun vote et ne fait l'objet d'aucun recours contentieux.

Ampliation de la présente communication adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et Monsieur le Trésorier principal.

III – Création du poste de D.G.A.S.T.

M. le Maire : « Point numéro trois : création d'un poste de D.G.A.S.T., directrice ou directeur général adjoint des services techniques. Nous examinons la création d'un emploi fonctionnel, celui que je viens de citer, afin de renforcer la direction générale et le pilotage de nos projets sous l'autorité du Maire et en lien avec la Direction Générale (D.G.) et l'équipe municipale. L'objectif de cette création est d'améliorer la coordination des services municipaux et d'accompagner les grands projets d'aménagement, de réhabilitation et de cadre de vie.

Le D.G.A.S.T. ne se substitue pas au Directeur des services techniques (D.S.T.), mais assure un pilotage stratégique et transversal, au-delà du seul bloc technique. La fonction visée porte sur la stratégie d'aménagement et de grands projets, l'organisation et la conduite du changement, ainsi que la coordination générale des services pour lutter contre le fonctionnement en silo. C'est tout le paradoxe que nous évoquions lors de la réunion publique de mercredi dernier. D'un côté, un cabinet d'audit indépendant m'indique qu'il n'y a plus d'argent. De l'autre, un cabinet d'avocats indépendants me conseille de recruter pour sécuriser les procédures. Nous tentons de trouver un équilibre, qui n'est pas évident, entre la rigueur budgétaire, dont nous parlerons encore tout à l'heure, et la nécessité de renforcer l'administration. Vous savez qu'il y a de nombreux projets à mener : la sécurisation des bâtiments, le pôle culturel, les tâches quotidiennes en matière de voirie, de délaissement, etc. Il est donc indispensable de renforcer l'administration, d'où l'utilité de créer ce poste. Je donne maintenant la parole à notre toute nouvelle conseillère municipale déléguée aux questions des ressources humaines, qui va nous en dire un peu plus sur ce sujet. Chère Eulalie, je vous prie de bien vouloir allumer votre micro. C'est à vous. »

Mme Eulalie Haouam : « Bonsoir à tous. M. le Maire a bien résumé l'ensemble des enjeux de ce poste. Il convient simplement de préciser que le Directeur des services techniques conservera toutes ses fonctions, qui sont principalement orientées vers l'opérationnel, afin de permettre un niveau supérieur au sein du D.G.A.S.T. pour tout ce qui concerne le pilotage, le budget, le juridique et la sécurisation des bâtiments. Il s'agit d'un chef d'orchestre. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Raoult vous avez la parole. »

Mme Corinne Raoult : « Merci. M. Rondepierre, chers collègues, nous examinons aujourd'hui la création d'un poste de directeur général adjoint des services techniques. L'objectif est clair : mieux coordonner, mieux piloter, accompagner des projets plus complexes. Ce sont des enjeux réels que personne ne conteste. Cependant, en commission, vous avez indiqué à Jean-Michel Genestier et à moi-même que ce poste aurait notamment vocation à suivre le pôle culturel. Or, le budget consacré à ce

pôle cette année est de 650 000 euros. Vous avez évoqué un budget supplémentaire, mais sans en préciser davantage. Par ailleurs, vous avez précisé que les retards et les surcoûts observés n'étaient pas liés à l'action de la précédente majorité, mais à des défaillances d'entreprise. Il est important de le reconnaître. Je le dis, car c'est important. Si les difficultés proviennent de situations ponctuelles liées à des prestataires, on peut se demander si la création d'un poste supplémentaire au niveau de la direction constitue la réponse appropriée. Ce type de poste ne représente pas un simple ajustement, mais un choix d'organisation structurant.

Or, on peut avoir le sentiment d'un décalage : d'un côté, des difficultés qui ne relèvent pas directement de l'organisation interne ; de l'autre, une réponse consistant à renforcer le niveau de direction. Vous évoquez un fonctionnement en silo, mais ici, il s'agit d'une accumulation. Ce décalage est d'autant plus visible que vous insistez sur les contraintes budgétaires. Les postes ouverts au cabinet sont aujourd'hui au nombre de 6 : un directeur des services, deux directeurs adjoints des services, un directeur des services techniques, un directeur du cabinet, et maintenant un directeur adjoint des services techniques. Cela me semble important. Vous disposez de 9 adjoints et de plusieurs conseillers municipaux délégués. M. le Maire, vous n'avez pas pris de délégation, ce qui vous permet d'agir à tous les niveaux, ce que je considère comme une très bonne idée.

Je ne mets pas en cause votre volonté de structurer l'administration, mais structurer ne signifie pas simplement ajouter toujours davantage. Il s'agit de faire en sorte que la réponse corresponde exactement aux besoins. Enfin, je m'interroge également sur la décision finale : qui décidera réellement, les élus ou l'administration ? »

M. le Maire : « Merci pour cette intervention pertinente. David, je crois que vous souhaitiez prendre la parole ? »

M. David Pereira : « Merci, M. le Maire. Je vais essayer de ne pas trop alourdir ce Conseil municipal, car nous avons cruellement besoin de cette D.G.A.S.T. Aujourd'hui, j'ai passé ma journée avec la Direction des services techniques et j'ai pris un réel plaisir, car elle était aussi effarée que moi de constater l'état dans lequel la mandature précédente, pour ne pas nommer le prédécesseur, a laissé la ville. Ce qui m'a fait encore plus sourire, c'est que je me suis souvenu de toutes ces années où M. Genestier s'amusait à dire que M. Raoult avait laissé une dette technique à la ville. C'est assez drôle, puisque la seule chose que vous avez faite, M. Genestier, en douze ans, est d'avoir programmé l'usure de la ville. Nous avons des salles laissées à l'abandon, des salles proches de l'insalubrité. Dans les services techniques, certaines pièces étaient inaccessibles aux agents municipaux, car vous aviez interdit l'accès à ces espaces. Encore une fois, l'intégralité de la ville a été laissée à l'abandon. Il ne faudra pas seulement deux personnes pour y remédier, il en faudra davantage. Mme Raoult, je vous invite avec grand plaisir à venir avec nous prendre des petits pinceaux et peindre ce que nous avons prévu de faire dans certaines salles, car il faudra parfois le faire nous-mêmes. Je vous invite également, comme l'ont fait Monique et Nathalie, à venir participer au rangement rendu nécessaire à cause de la passion qu'avait M. Genestier de conserver l'intégralité des documents où figurait sa photo.

Je pense qu'à un moment donné, il faut simplement être réaliste. Mme Raoult, vous avez critiqué pendant six ans la personne qui est assise à côté de vous. Je ne comprends pas, mais c'est votre droit, je ne juge pas cela. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, vous remettez en question un choix structurel, et vous l'avez dit, c'est une question d'organisation. Laissez-nous organiser. La ville a été désorganisée pendant douze ans. Il faudra beaucoup de monde pour la réorganiser. Je vous remercie en tout cas de m'avoir donné l'opportunité de transmettre ces informations à la ville. »

M. le Maire : « Je vous remercie. Permettez-moi un dernier mot à ce sujet. Je constate une incohérence persistante. Pendant six ans, nous avons affirmé une chose et Madame, vous avez partagé ce constat. Aujourd'hui, je trouve votre intervention contradictoire puisque vous affirmez qu'il ne faut plus recruter, que tout va bien. Les difficultés rencontrées au sein du pôle culturel ne sont pas uniquement imputables aux entreprises. Elles résultent du choix de mon prédécesseur. Lorsqu'on n'applique pas les pénalités de retard à une entreprise défaillante, alors qu'il aurait été possible de lui infliger 2 millions d'euros de

pénalités, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Vous évoquez les agents. La masse salariale, c'est-à-dire les charges de personnel, représente 28 %. Dans des communes comparables à la nôtre, cette proportion se situe entre 35 et 55 %. Nous manquons cruellement de personnel. Pourquoi ? Premièrement, parce que nous avons fait le choix de recourir à des entreprises dont les services sont parfois contestables. Deuxièmement, parce qu'il n'y a plus de personnel. La personne que vous soutenez, assise à votre gauche, m'a dit récemment : « Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2014, j'ai vu avec les services, etc. » Mais encore faut-il disposer de services. À cette époque, il y avait 360 agents. Aujourd'hui, j'en ai 90. Comment je fais avec 90 agents ? Je vous invite à procéder au vote. Création du poste de D.G.A.S.T. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 26 pour [Nicolas Rondepierre – maire, Monique Marginier, Nicolas Cuadrado, Patricia Bizouerne, David Pereira, Lydia Tcharlaian, Michel Nugues, Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Patricia Djossouvi, Julien Bette, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Yaël Azoulay, Josué Kwetukala, Paula Lapczuk, Pascal Guengant, Corinne Lorenzi, Didier Belot, Eulalie Haouam, Jean Calcagni, Isabelle Zerad, Gérard Lepont, Claire Gizard, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano,], 7 abstentions [Jean-Michel Genestier, Sonia Beaufremez, Montasser Charni (pouvoir à Annie Sonrier), Annie Sonrier, Corinne Raoult, Pierre-Marie Salle], décide :

Article 1 - Création de l'emploi fonctionnel

Le Conseil municipal décide de créer, à compter du 1er juin 2026, un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services techniques (DGAST) à temps complet, relevant de la strate démographique applicable à la commune du Raincy au titre du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987.

Article 2 - Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence à compter du 1er juin 2026, selon le document joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 - Imputation budgétaire

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi fonctionnel sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la commune du Raincy.

Article 4 - Nomination

La nomination sur cet emploi fonctionnel interviendra par arrêté de l'autorité territoriale, dans le respect du cadre statutaire applicable aux emplois fonctionnels territoriaux et des conditions de détachement prévues par les textes en vigueur.

Article 5 - Exécution

M. le Maire, ou son représentant, est chargé de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires, qui sera affichée et inscrite au registre des délibérations conformément aux dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales.

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et Monsieur le Trésorier principal.

IV – Recours à des activités accessoires au bénéfice de la Ville du Raincy

M. le Maire : « Point numéro quatre : recours à des activités accessoires. Le point suivant concerne le recours ponctuel à des activités accessoires d'agents publics afin de mobiliser des expertises ciblées, notamment en contrôle de gestion, sans créer d'emplois permanents. Le rapport rappelle que la ville peut, pour des missions spécialisées et limitées, recourir à des agents publics d'autres administrations

dans le cadre d'activités accessoires, avec l'autorisation préalable de leur employeur municipal. Il s'agit d'une expertise ponctuelle, ce n'est pas une externalisation. Cette pratique est souvent protectrice et moins coûteuse pour la collectivité que le recours permanent à un conseil privé ou à des entreprises qui ne maîtrisent pas nécessairement la gestion d'une collectivité. C'est également un moyen de sécuriser la collectivité et d'éviter parfois des situations telles que des conflits d'intérêts. Je cède à présent la parole à notre conseillère municipale déléguée au personnel. »

Mme Eulalie Haouam : « Dès mai 2026, la Ville envisage de faire appel, à titre accessoire, à une professionnelle du contrôle de gestion et de la performance afin d'analyser le coût et la performance, ainsi que de sécuriser la dette publique. Elle analysera notamment le marché de ménage, puis la piscine municipale, afin d'identifier les leviers d'optimisation et de sécuriser la dépense publique. La rémunération sera encadrée dans une fourchette de 150 à 600 euros brut par jour, sur une base indicative de 300 euros, ce qui reste bien en dessous de nombreux tarifs pratiqués dans le conseil privé. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Mme Sonrier. »

Mme Annie Sonrier : « J'avais une petite question concernant les missions qui seront confiées à cette personne. Mme Haouam a mentionné qu'il y aurait deux types de missions : le marché de ménage et le parc aquatique. Cette personne aura-t-elle d'autres missions ? Si oui, quelles seront ces différentes missions et quelle en sera la durée ? »

M. le Maire : « Je vous remercie pour cette question. Pour l'instant, il s'agit de la mission citée, mais selon les éléments que nous trouverons, il pourrait être nécessaire d'octroyer d'autres missions. Nous informerons alors les Raincéens des raisons justifiant le recours à ce type d'employés. D'autres questions ? Très bien. Sur le recours à des activités accessoires au bénéfice de la ville du Raincy, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe de M. Genestier s'abstient. Merci beaucoup. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 26 pour [Nicolas Rondepierre – maire, Monique Marginier, Nicolas Cuadrado, Patricia Bizouerne, David Pereira, Lydia Tcharlaian, Michel Nuges, Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Patricia Djossouvi, Julien Bette, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Yaël Azoulay, Josué Kwetukala, Paula Lapczuk, Pascal Guengant, Corinne Lorenzi, Didier Belot, Eulalie Haouam, Jean Calcagni, Isabelle Zerad, Gérard Lepont, Claire Gizard, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano,], **7 abstentions** [Jean-Michel Genestier, Sonia Beaufremez, Montasser Charni (pouvoir à Annie Sonrier), Annie Sonrier, Corinne Raoult, Pierre-Marie Salle], **décide :**

Article 1 - Recours aux activités accessoires

Le Conseil municipal prend acte des possibilités ouvertes par le cadre juridique des activités accessoires exercées par des agents publics, tel que défini par le Code général de la fonction publique et le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020, et reconnaît l'intérêt, pour la Ville du Raincy, de recourir ponctuellement à de telles expertises extérieures dans les domaines autorisés par les textes.

Article 2 - Conditions d'intervention

Toute intervention réalisée dans ce cadre sera subordonnée à la production par l'intéressée d'une autorisation de cumul régulièrement délivrée par son employeur principal, ainsi qu'à la vérification préalable de l'absence de conflit d'intérêts. La commune s'assurera également du caractère réellement accessoire et ponctuel de l'intervention, afin de ne pas pourvoir durablement un besoin permanent de la collectivité.

Article 3 - Rémunération

La rémunération des interventions réalisées dans le cadre d'activités accessoires est fixée dans une fourchette de 150 à 600 euros bruts par journée d'intervention, selon le périmètre exact et la technicité de la mission. Le montant précis sera arrêté dans l'acte individuel ou la convention de vacation, au regard des livrables attendus.

Article 4 - Imputation budgétaire

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 du budget principal de la commune du Raincy, sur un article études ou prestations d'expertise.

Article 5 - Exécution

M. le Maire, ou son représentant, est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et inscrite au registre des délibérations conformément aux dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales.

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et Monsieur le Trésorier principal.

V – Avenant de prolongation à la convention-cadre entre la ville du Raincy et le C.C.A.S.

M. le Maire : *« Point numéro cinq : avenant de prolongation de la convention-cadre entre la ville et le C.C.A.S. Effectivement, nous passons à l'avenant de prolongation de la convention-cadre entre la ville et le C.C.A.S. afin de sécuriser juridiquement nos relations. Là encore, il y avait de gros trous dans la raquette. En effet, la précédente municipalité n'avait pas actualisé le texte ni mis en œuvre, en 2025, les mécanismes de valorisation et de refacturation prévus, ce qui créait un risque et un manque de transparence budgétaire pour la ville et le C.C.A.S. C'est normalement ce que font toutes les collectivités, mais ce coût avait été omis la dernière fois. Nous rétablissons donc des règles afin de sécuriser les agents et la ville. Je vais demander à l'adjointe en charge notamment des affaires sociales et du C.C.A.S., Mme Marginier, de bien vouloir prendre la parole sur ce sujet, si elle en est d'accord. »*

Mme Monique Marginier : *« Merci, M. le Maire. Le C.C.A.S. devrait constituer le pilier de notre ville. Pourtant, le constat est évident. Il s'agit aujourd'hui d'un service qui fonctionne sans directives précises ni accompagnement. Ce n'est évidemment pas la faute du personnel. Nous disposons d'une équipe motivée sur le terrain. Il est indispensable de leur redonner des moyens d'agir. Notre ambition est simple et repose sur trois engagements :*

Une véritable politique en faveur du handicap, qu'il soit physique ou invisible. Le handicap demeure aujourd'hui le grand oublié de notre ville. Nous devons sortir de ce silence par des actions de sensibilisation et un accompagnement réel ;

Redynamiser la vie de nos seniors. Arrêtons de décider à leur place. Nous souhaitons des activités choisies en concertation avec eux. L'objectif est de les écouter afin de rompre l'isolement et de recréer un véritable dialogue ;

Jouer la carte de la proximité. Pour réussir, le C.C.A.S. doit travailler main dans la main avec les associations raincéennes. C'est ensemble que nous créerons des projets intergénérationnels pour tisser le lien social entre nos jeunes et nos aînés.

Le C.C.A.S. représente le visage humain de notre mairie. Il convient d'agir pour que le sentiment d'abandon laisse place à une écoute sincère et que la lassitude de nos équipes se transforme en un nouvel élan. Réinvestissons dans l'humain afin que chaque Raincéen, quel que soit son âge ou son handicap, se sente enfin accompagné. »

M. le Maire : *« Je vous remercie, M. Genestier, pour cette prise de parole. »*

M. Jean-Michel Genestier : *« Il est normal que, lors des premières séances du Conseil municipal, la majorité joue au punching-ball avec l'opposition. Je pense que, sur ce sujet en particulier, il est impossible de nier tout ce qui a été accompli, individuellement et collectivement, en faveur des plus démunis de cette ville, et ce, pendant de nombreuses années. Critiquer ainsi reviendrait également à dénigrer le personnel municipal qui a œuvré tout au long de ces années. Je trouve regrettable que les choses soient abordées de cette manière. Peut-être pourriez-vous, au moins sur certains sujets, avoir*

l'honnêteté de reconnaître la réalité des actions menées. Cela me semble très important. Puisque vous souhaitez revenir aux règles, en stigmatisant tout ce qui a été fait auparavant, ce qui n'est pas justifié, je me permets de vous poser une question que j'avais déjà soulevée la dernière fois.

Le C.C.A.S. est-il constitué ? Il est composé des élus désignés par le Conseil municipal lors de la précédente mandature. Je souhaiterais savoir quelles associations et quelles personnalités sociales participent à l'organisation du Centre Communal d'Action Sociale. Par ailleurs, vous soulevez une question importante : normalement, tous les organes politiques des collectivités, et en particulier les C.C.A.S., doivent voter leur budget avant le 30 avril. Je souhaite donc savoir comment vous comptez procéder, en respectant les règles des cinq jours francs, afin que le budget du C.C.A.S. puisse être approuvé avant cette date. Je vous remercie. »

M. le Maire : *« Je vous remercie pour cette question, M. Genestier. Il ne s'agit pas de faire le punching-ball, arrêtez de vous victimiser. Permettez-moi ce commentaire. Franchement, c'est agaçant. La question consiste simplement à se remettre dans les règles, car rien n'était fait, M. Genestier. Vous n'étiez pas dans les règles. Je pense d'ailleurs que c'est la raison pour laquelle une date a été fixée à l'automne avec les juges. L'objectif est de rétablir les procédures, et non de critiquer le personnel. Nous essayons d'améliorer la situation avec moins de moyens, car nous avons une ardoise. Je comprends que vous cherchiez à jouer votre rôle d'opposant, ce qui ne pose aucun problème, mais un peu d'honnêteté serait bienvenue. Je pense que je n'ai pas de leçons à recevoir en la matière. L'honnêteté m'oblige à dire que la loi n'était pas respectée, et c'est la raison pour laquelle nous avons dû rétablir des procédures. La loi n'était pas respectée avec la M57, ni avec la convention-cadre, ni en matière de sécurisation des bâtiments communaux, pour ne citer que ces exemples. Si je voulais vraiment faire le punching-ball, je pourrais le faire, mais on aurait un conseil jusqu'à 4 heures du matin.*

J'ai cependant une obligation : respecter la loi. Cette obligation m'impose, par définition, de présenter cette convention-cadre et de sécuriser les choses. Concernant le C.C.A.S., je vous explique : une subvention d'équilibre était versée, et c'était au C.C.A.S. de payer ses agents. L'année dernière, faute d'avoir procédé ainsi, c'est la ville qui a payé les agents du C.C.A.S. Quelqu'un pourrait contester cela, et les agents pourraient se voir dire qu'ils n'avaient pas à percevoir cette rémunération, car ce n'est pas la bonne entité qui l'a versée. Que fait-on dans ce cas ? Doit-on demander à ces agents de rembourser, puis régulariser la situation ? Vous les avez mis en difficulté. Peut-être que ce n'était pas intentionnel, et je ne vous le reprocherai pas. Ce que je fais, c'est remettre des règles. Je donne la parole à Mme Marginier. »

Mme Monique Marginier : *« Merci, M. le Maire. Concernant les associations, nous avons lancé cette année un appel à candidatures afin d'obtenir le maximum d'associations susceptibles de se présenter au conseil d'administration. M. le Maire a d'ailleurs étendu à sept le nombre d'associations. Nous avons également précisé que, si plusieurs associations exerçaient la même activité, un tirage au sort serait organisé afin qu'aucun d'entre eux ne décide de la sélection des membres du conseil d'administration. À ce jour, six associations totalement différentes se sont proposées. Deux autres sont en attente. Dès que la liste complète sera établie, nous pourrons vous en informer. »*

M. le Maire : *« Je vous remercie pour cette prise de parole. Je rappelle que nous avons souhaité envoyer un signal fort, car ce sont des causes qui nous tiennent à cœur. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons décidé d'élargir le nombre de membres du C.C.A.S., afin de permettre à la fois une augmentation du nombre d'élus, ce qui constituait une demande, y compris de l'opposition, car nous avons estimé que l'opposition méritait d'être davantage incluse, ce qui n'était pas le cas auparavant, et surtout d'intégrer davantage d'associations. En effet, notre ville dispose d'un tissu associatif extrêmement riche, et il convient de mettre les compétences de chacun au service de la collectivité. Nous allons maintenant passer au vote concernant l'avenant de prolongation de la convention-cadre Ville-C.C.A.S. »*

M. Jean-Michel Genestier : *« J'ai une question sur le budget du C.C.A.S. »*

M. le Maire : « Nous vous répondrons par écrit. Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 - Approbation du principe de prolongation

Le Conseil municipal approuve le principe d'une prolongation transitoire de la convention-cadre Ville / CCAS, par voie d'avenant, jusqu'au 31 décembre 2026, afin d'assurer la continuité de l'action sociale municipale pendant la réalisation de l'audit externe et la préparation de la nouvelle convention-cadre.

Article 2 - Approbation de l'avenant n°1

Le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention-cadre entre la Ville du Raincy et le Centre communal d'action sociale du Raincy, tel qu'annexé à la présente délibération, ayant pour objet : la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 ; le maintien à titre transitoire de l'ensemble de ses stipulations initiales, sous réserve des mises à jour de pure forme rendues nécessaires par la prorogation ; l'intégration d'un article 9-1 formalisant l'engagement commun de la Ville et du CCAS à élaborer une nouvelle convention-cadre sur la base des conclusions de l'audit externe.

Article 3 - Autorisation donnée au Maire

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter ledit avenant ainsi que tous les actes en découlant, conjointement avec le/la Président(e) ou le/la Vice-Président(e) habilité(e) du CCAS du Raincy.

Article 4 - Exécution

M. le Maire, ou son représentant, est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et inscrite au registre des délibérations conformément aux dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales.

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et Monsieur le Trésorier principal.

VI – Vote des taux d'imposition 2026

M. le Maire : « Point numéro 6 : le vote des taux d'imposition 2026. C'est une question qui préoccupe certainement. Même si les points précédents étaient importants, ce point intéresse peut-être davantage les personnes présentes aujourd'hui dans la salle. Ce vote fait suite au travail colossal que nous avons mené depuis notre arrivée, ainsi qu'à celui de l'administration, que je ne cesserai de remercier malgré les sous-effectifs, et des cabinets indépendants qui ont également participé.

Nous avons retrouvé la ville dans une situation financière extrêmement inquiétante, bien plus grave que ce que nous imaginions. En effet, nous disposions de données qui présentaient chaque année une certaine situation, mais une grande partie de ces données publiques n'était pas communiquée aux élus. On pourrait nous reprocher de ne pas avoir été informés, mais nous avons découvert de nombreux éléments dont nous allons vous parler. Cela nous a amené à ouvrir ces travaux.

Pour ceux qui ont assisté à la réunion publique mercredi dernier, le cabinet d'audit indépendant a présenté la situation financière de la ville. Le déficit dépasse 5 millions d'euros, dont 2,9 millions pour la section de fonctionnement, ce qui est extrêmement préoccupant. Le budget comporte deux sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement. Un déficit de fonctionnement de cette ampleur constitue un déficit structurel. Cela signifie que la collectivité se trouve dans un état critique, à tel point que le préfet évoque régulièrement une tutelle.

Lors de la présentation du cabinet d'audit indépendant, il a été indiqué qu'il serait nécessaire d'augmenter les impôts, ce que vous savez déjà, puisque nous vous en avons informé, à hauteur de 32 %. Soit, nous faisons ce choix bête et méchant, car nous n'avons pas le choix, soit, nous faisons le choix de se creuser les méninges et d'essayer de trouver une solution afin que la charge financière, Messieurs, Dames, celle que vous allez assumer, que nous allons assumer, soit la moins lourde possible. C'est un pari que nous faisons, mais je vais laisser le premier adjoint chargé des finances en parler. Nous allons donc vous détailler notre plan d'action ainsi que les conséquences que cela aura sur la fiscalité. »

M. Nicolas Cuadrado : « Merci, M. le Maire, chers collègues, chères Raincéennes, chers Raincéens. Un débat d'orientations budgétaires a eu lieu, ainsi qu'une réunion publique qui a exposé la situation de la ville, qui est compliquée, voire catastrophique, comme vous l'avez constaté. Ces propos ne sont pas les nôtres ni les miens : ils proviennent du cabinet d'audit Calia Conseil.

La situation, M. le Maire vient de la rappeler, présente un déficit de cinq millions d'euros, dont deux millions en investissement, qui peut être réglé, et un déficit de fonctionnement de 2,9 millions d'euros. Ce déficit n'est pas conjoncturel, il est structurel, et il nécessite donc une réponse structurelle.

Il a été évoqué que nous avons atteint tous les seuils d'alerte de l'État et de la Chambre régionale des comptes si aucune mesure n'est prise. Les solutions seraient simples, après avoir retravaillé le budget primitif avec les services.

Je m'associe totalement aux propos de M. le Maire à l'égard de notre administration, de la direction générale, de l'ensemble des services, et évidemment de notre directrice des finances externalisée, pour le travail qu'ils ont accompli, un véritable travail d'archéologie, car il n'existait pas de traçabilité historique sur un certain nombre de lignes budgétaires, ce qui a permis d'identifier précisément les problématiques auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous ne pouvions pas connaître la situation, puisque les éléments communiqués au Trésor public par le passé, les budgets primitifs de 2025, 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, et ainsi de suite jusqu'en 2014, étaient des budgets, vous vous en doutez, totalement insincères. Un budget insincère signifie qu'il ne retranscrit pas la réalité objective et financière de la ville.

Aujourd'hui, face à cette situation catastrophique, avec des emprunts de 13,7 millions d'euros et ce déficit de fonctionnement de 2,9 millions d'euros, les conseils proposent d'augmenter la fiscalité de 32 % et de fermer un certain nombre de services que certains considèrent comme superfétatoires. Je fais référence au conservatoire et à la fermeture pendant plusieurs mois de la piscine municipale. Le conservatoire coûte un million d'euros chaque année.

Ce sont les propositions qui nous ont été faites, et que nous refusons évidemment. Cependant, face à ces propositions que nous rejetons, nous devons démontrer à l'État que nous sommes prêts à honorer notre signature. Pour conserver notre souveraineté budgétaire, notre droit, votre droit à décider de l'avenir de notre ville, nous devons leur présenter un plan d'action.

Ce plan passe par une augmentation de la fiscalité. Je ne prétends pas que cette augmentation soit raisonnable. Elle sera, pour l'année 2026, de plus 16 %. Cette hausse représente une entrée de recettes dans le fonctionnement courant de 1,7 million d'euros. Elle ne compense donc pas l'ensemble du déficit de 2,9 millions d'euros laissé par la mandature précédente. Le reste de notre action consistera à travailler sur les différents marchés publics, dont un certain nombre ont vu leurs coûts exploser ces dix dernières années, ainsi que sur les différents contrats de prestations. Nous allons réinternaliser certains services, car nous considérons qu'ils coûtent trop cher. Cela demandera du temps et de l'expertise. C'est le travail que nous poursuivrons tout au long de l'année 2026. La facilité, je vous le dis sans détour, aurait été d'augmenter les impôts de 32 %. Nous nous y refusons. Nous refusons également que la chambre régionale décide à votre place. Ce n'est pas pour cela que vous avez voté pour nous. Vous avez voté pour que nous puissions prendre des décisions et garantir un avenir. Nous allons rembourser la dette du passé pour pouvoir construire l'avenir. La construction de cet avenir consistera à tenir le programme pour lequel vous nous avez élus.

Aujourd'hui, les marges de manœuvre, si nous ne faisons rien, sont, vous l'avez compris, nulles. Nous devons retrouver des marges de manœuvre pour recréer les structures administratives de notre ville. Je l'ai dit : lorsqu'il y a une maison, il faut des fondations solides. Aujourd'hui, les fondations ne sont

pas solides. Nous allons les reconstruire pour nous assurer que la maison ne s'effondre pas. Nous vous demandons, bien évidemment, de nous faire confiance. Cette décision n'est pas facile pour nous, mais elle ne l'est pas non plus pour vous. Nous nous sommes engagés pendant notre campagne à ne pas augmenter les impôts. Nous avons bien en tête de ne pas les augmenter. Sachez que cette augmentation d'impôts n'est pas la nôtre. C'est celle de M. Genestier. Elle est limitée, car nous sommes responsables et prêts à l'assumer. Nous préférons agir plutôt que subir. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Raoult. »

Mme Corinne Raoult : « Merci. M. Rondepierre, chers collègues, nous examinons aujourd'hui une décision importante. Comme vous venez de le dire, il s'agit d'une hausse de 16 % des impôts, une augmentation historique pour notre ville. Vous nous faites le coup de l'héritage, mais cet argument est désormais éculé. Pour justifier cette hausse, vous vous appuyez sur un audit mentionnant une dette de 13,7 millions d'euros. Cependant, vous omettez de préciser, et ce n'est pas détaillé, que 1,7 million avait déjà été remboursé par anticipation dès le mois de février. Nous en avons d'ailleurs discuté en commission vendredi dernier. La dette réelle s'élève donc à environ 12 millions d'euros. Ce montant est bien inférieur aux 15 millions que vous annonciez avec assurance pendant la campagne. Vous l'avez écrit, votre programme est devenu mon livre de chevet, je le feuillette régulièrement. Écoutez, moi aussi j'aimerais que les promesses ne soient pas uniquement destinées à ceux qui les reçoivent.

Concernant le pôle culturel, vous évoquez un coût de 35,1 millions d'euros, ce qui est énorme. Je me suis moi-même opposée au centre culturel. Vous m'avez fait un petit procès tout à l'heure, mais c'est la politique. En réalité, le coût est de 24 millions d'euros, avec en plus, comme évoqué en commission, une subvention d'un million d'euros en cours d'attribution pour l'équipement intérieur du centre culturel, on en a parlé en commission. Là encore, la situation est nettement moins alarmante que celle que vous avez présentée aux Raincéens. Permettez-moi de vous le dire clairement : vous faisiez de la politique tout à l'heure, je vais en faire maintenant. Vous avez dramatisé la situation pour vous faire élire. Vous continuez de la dramatiser pour faire payer les habitants. En effet, si la situation est meilleure que celle que vous décriviez, rien, absolument rien, ne justifie aujourd'hui une hausse d'impôt de 16 %. Sauf peut-être une chose : l'écart entre vos promesses et la réalité de votre gestion. Vous aviez promis de ne pas augmenter les impôts, vous les augmentez massivement. Vous aviez promis la transparence, mais vous omettez les éléments qui contredisent votre discours. Vous aviez promis des économies, et vous commencez votre mandat par une hausse fiscale.

Vous ajoutez du personnel à votre cabinet et vous avez également recours à du personnel accessoire. Pour l'instant, nous ne savons pas combien cela va nous coûter. Au fond, votre méthode est limpide : exagérer hier pour convaincre, faire payer demain. Mais les Raincéens n'ont pas voté pour une mise en scène, mais pour des engagements. Aujourd'hui, ils découvrent surtout leurs coûts : une hausse de 16 %, cela n'a jamais eu lieu au Raincy, mais après tout, vous êtes le maire de la hausse des impôts. »

M. le Maire : « Je vous remercie pour ce propos apaisé. Je vais y revenir. Une chose est certaine : les Raincéens ont voté pour nous et ils connaissent bien la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je vais laisser M. Cuadrado prendre la parole, puis je répondrai à quelques inepties que j'ai entendues. »

M. Nicolas Cuadrado : « Je remercie Mme Raoult pour son intervention. Vous constatez que j'ai été correct et courtois. Je n'ai pas évoqué la dette technique, car il existe effectivement une dette technique dans cette ville. Il s'agit du pôle culturel, évidemment, ainsi que de l'ensemble des bâtiments publics qui, depuis 2014, n'ont pas subi de rénovation, voire même d'entretien. Cela entre également en ligne de compte.

Nous allons réaliser un exercice, si M. le Maire le permet. Nous vous autoriserons à assister, en tant qu'observatrice, aux commissions de sécurité qui vont se dérouler dans les bâtiments. Je pense que 70 à 80 % des bâtiments de cette ville devraient être fermés : les écoles, le dojo, et ainsi de suite. Les Raincéens vivent dans ces lieux. Ils constatent l'état actuel du conservatoire, de l'Agora, du centre sportif, entre autres. Ce sont des conséquences techniques laissées par le prédécesseur, dont nous

devons nous occuper non pas demain, mais aujourd'hui, car il y a urgence. La hausse de la fiscalité répond également à ces urgences. Le manque d'entretien et la défaillance, je ne dirais pas volontaire, je n'oserais pas, mais je constate simplement que l'ensemble des deniers publics a servi à une seule chose : investir dans le centre culturel. À un moment où les décisions auraient dû être prises pour fermer ce tonneau des Danaïdes, cette décision n'a pas été prise. Les intérêts que l'entreprise principale aurait dû payer ne l'ont pas été. En tout cas, ils ne seront pas payés. Nous aurions dû diminuer la note de 2 millions d'euros, ce ne sera pas le cas. Le centre culturel, lorsque l'on évoque 35 millions d'euros, Mme Raoult, correspond au prix juste du projet centre culturel additionné au projet qui l'accompagne, à savoir le parking. La décision, que nous avons annoncée il y a quelques jours, est qu'une réunion publique aura lieu sur le sujet du centre culturel. La question qui sera posée aux Raincéens est la suivante : souhaitent-ils payer 4,5 millions d'euros pour 40 places ? C'est la question qui sera posée. Par ailleurs, il y a les contentieux que l'on nous laisse. Demain, l'entreprise principale, vers laquelle se tournent les petites entreprises travaillant en lien avec elle, ne voudra pas payer. Ces dernières se retourneront vers la ville du Raincy. Ce sont tous les échanges que nous avons actuellement avec l'ensemble des entreprises intervenant dans le cadre de marchés ou de contrats avec la ville. Il s'agit de renégocier les intérêts moratoires, de renégocier les prestations de services, dont les montants ont doublé, voire triplé. C'est le travail que nous réalisons, Mme Raoult, mais en moins d'un mois. Qu'en est-il de votre voisin, qui a été élu pendant 12 ans ? Qu'a-t-il fait, si ce n'est laisser les additions s'accumuler et les coûts exploser dans tous les domaines, absolument tous ? Telle est la réalité. Cette hausse de fiscalité porte le nom de M. Genestier. Je vous invite donc à vous adresser à votre voisin. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pierre-Marie, pour une prise de parole. »

M. Pierre Marie Salle : « Merci, M. le Maire. Je souhaitais simplement donner une explication de vote concernant les taux, car j'avais prévu d'intervenir sur le diagnostic et les propositions lors du budget. Je ne souhaite pas répéter les mêmes propos, puisque le vote des taux d'imposition correspond à l'équilibre de la section de fonctionnement, qui découle du budget. J'ai conscience qu'il faudra effectivement augmenter les impôts, mais 16 % me paraissent excessifs. Nous en discuterons tout à l'heure. Je vais donc m'abstenir. »

M. le Maire : « Je vous remercie pour cette explication de vote, Pierre-Marie. M. Genestier. »

M. Jean-Michel Genestier : « J'interviendrai lors du budget pour répondre à vos différentes questions concernant ma méthode de gestion et la situation de la ville. Nous voterons évidemment contre ces 16 %, mais l'ensemble de notre position sera exposé dans les explications du vote du budget. »

M. le Maire : « Je vous remercie. Permettez-moi un dernier mot à ce sujet, car j'entends évidemment que 16 % sont un taux beaucoup trop élevé. Il s'agit, je pense, de la pire délibération que je serai amené à proposer au cours de mon mandat. Je rappelle une nouvelle fois que nous aurions pu, comme l'a indiqué Nicolas Cuadrado, appliquer simplement et sans discussion les recommandations du cabinet d'audit. Nous aurions pu nous cacher derrière ces chiffres, en disant : « Le cabinet d'audit a fixé le taux à 32 %, nous appliquons 32 %. » Ce n'est pas ce que nous avons fait. Nous avons travaillé jour et nuit, réfléchi, contacté les entreprises nous-mêmes, car nous ne disposions pas de suffisamment d'informations pour obtenir tous les éléments chiffrés. Nous avons travaillé intensément pour réduire ce taux autant que possible. Évidemment, 16 %, c'est 16 % de trop. Cependant, comme l'a rappelé M. Cuadrado, il s'agit de la taxe Genestier. Lors du dernier conseil, je vous avais indiqué qu'il aurait été plus opportun de présenter vos excuses plutôt que votre candidature. Vous ne l'avez toujours pas fait ce soir. Peut-être le ferez-vous tout à l'heure. Mais la réalité est là.

Je vais vous donner un dernier chiffre, M. Genestier, qui est peut-être le plus important. 4 375. Vous avez été maire de cette ville pendant 4 375 jours. Les bâtiments, comme l'a rappelé Nicolas Cuadrado, n'ont pas évolué durant ces 4 375 jours. Pour ma part, il m'a fallu 15 jours pour régler des problèmes de sécurité dans les crèches et à l'école des Fougères. Nous allons continuer, car certaines choses

prennent du temps. J'ai dû débloquer des crédits en urgence, ce qui s'ajoute à l'addition, l'argent des Raincéens, car le principal financement de ce prochain budget, que j'ose qualifier de budget de combat, ce sera la sécurisation de la ville. Dans le dojo, il y a des enfants. Dans les écoles, il y a des enfants. Dans tel ou tel bâtiment public, il y a également des enfants. Il y a aussi des Raincéens, car au-delà des enfants, il y a des habitants de Raincy. Je ne mettrai pas en danger les Raincéens. Mme Raoult, cela vous agace peut-être que nous réalisons des vidéos, mais je pense que les Raincéens ont besoin de voir la réalité de la situation. D'ailleurs, la vidéo du pôle culturel a, je pense, plu à un certain nombre de personnes. Le constat, lui, ne plaît à personne, car il concerne nos impôts. Mais il est nécessaire de connaître la réalité. Si nous sommes contraints d'agir ainsi aujourd'hui, c'est parce que d'autres, à notre place jadis, ont laissé la situation se dégrader. Lors de la dernière séance, lorsque nous évoquions l'hôtel de ville et notamment le problème des serveurs, je vous ai vu réagir, M. Genestier, en disant que ces problèmes existaient avant votre mandat. D'accord, mais ce dont j'hérite était déjà là avant moi et il faudra pourtant traiter ces problèmes. Je ne mettrai pas 4 375 jours pour les résoudre. Vous verrez. Je vous remercie.

Vote des taux d'imposition 2026. Qui est pour ? Qui est contre ? Pierre-Marie, abstention, n'est-ce pas ? Abstention.

Concernant ce taux, la part communale sera de 35,89 %. Précédemment, elle était de 32 %. Cette augmentation de 16 % correspond à une hausse de près de 4 points de pourcentage. Malgré tout, 35,89 % constituent une maigre satisfaction, car nous restons très en dessous de la moyenne départementale, qui est de 39 %. Si ce choix a été nécessaire, c'est en raison d'urgences à traiter. Je tenais à le rappeler au public, car je garantis que chaque euro dépensé sera un euro expliqué. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 26 pour [Nicolas Rondepierre – maire, Monique Marginier, Nicolas Cuadrado, Patricia Bizouerne, David Pereira, Lydia Tcharlaian, Michel Nagues, Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Patricia Djossouvi, Julien Bette, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Yaël Azoulay, Josué Kwetukala, Paula Lapczuk, Pascal Guengant, Corinne Lorenzi, Didier Belot, Eulalie Haouam, Jean Calcagni, Isabelle Zerad, Gérard Lepont, Claire Gizard, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano,], **1 contre** [Pierre-Marie Salle], **et 6 abstentions** [Jean-Michel Genestier, Sonia Beaufremez, Montasser Charni (pouvoir à Annie Sonrier), Annie Sonrier, Corinne Raoult, Pierre-Marie Salle], **décide :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 - Fixation des taux d'imposition 2026

Pour l'exercice 2026, les taux des impôts directs locaux relevant de la compétence de la commune du Raincy sont fixés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,89% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 25,96% ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 32,18%.

Article 2 - Engagements de la commune

La commune s'engage à accompagner cette évolution des taux d'imposition par :

- un renforcement du suivi des recettes et de la lutte contre les impayés, notamment par l'amélioration des outils de traçabilité et la clarification des procédures ;
- la systématisation des relances et le développement d'un accompagnement adapté des contribuables en difficulté, en lien avec les services fiscaux ;
- un effort renforcé de maîtrise des dépenses de fonctionnement et une priorisation stricte des investissements à engager dans les prochaines années.

Article 3 - Notification aux services fiscaux

La présente délibération sera notifiée à la Direction départementale des finances publiques (service de la fiscalité directe locale) dans le respect des délais prévus à l'article 1639 A du Code général des impôts, au moyen de l'état fiscal 1259 dématérialisé.

Article 4 - Exécution

M. le Maire, ou son représentant, est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et inscrite au registre des délibérations conformément aux dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et Monsieur le Trésorier principal.

VII – Budget primitif 2026

M. le Maire : « Échange sur le budget primitif 2026. Ce budget a été élaboré dans un souci de sincérité et de vérité financière afin de présenter au Conseil municipal une situation conforme à la réalité des équilibres de la commune, dans un contexte marqué par des tensions de trésorerie, des impayés, comme nous l'avons également indiqué, ainsi que des engagements insuffisamment documentés, hérités des exercices précédents. Cela explique les modifications que vous avez encore reçues ce matin, pour les élus. Ce budget s'élève à exactement 35 413 951,33 euros. Il comprend la section de fonctionnement et d'investissement.

Comme je l'ai indiqué précédemment, il s'agit d'un budget de combat, au cours duquel des priorités ont été définies. Je pense que chacun aura compris quelles sont ces priorités, au regard des échanges que nous avons déjà eus. Nous avons à cœur de remettre la maison, pour reprendre l'image du premier adjoint, la maison Raincy à flot, car c'est avec des fondations solides que nous pourrons ensuite appliquer notre programme, qui est sur votre table de chevet, Madame. Vous constaterez que nous parviendrons à réaliser tout ce que nous avons prévu. M. Cuadrado, adjoint au maire en charge des finances, pour une présentation de ce budget de combat, s'il vous plaît. »

M. Nicolas Cuadrado : « Merci, M. le Maire. Comme vous l'avez indiqué, le budget primitif est marqué à la fois par l'équilibre, ce qui est impératif, car nous ne pouvons pas présenter un budget primitif déficitaire, et par la sincérité. Le document présenté au Conseil municipal l'est peut-être, certes, et je l'assume, un peu tardivement, peut-être trop tardivement. Il faut bien en avoir conscience : habituellement, dans le cadre d'une élection municipale, deux possibilités s'offrent à vous. La première consiste à faire voter le budget primitif avant les élections, ce qui, d'une certaine manière, engage la nouvelle mandature, mais qui peut toujours adopter un budget supplémentaire et un budget modificatif. C'est une possibilité. La seconde consiste à ne pas voter le budget primitif et à laisser la nouvelle équipe constituer ce budget primitif. Il est important de souligner que dans ce cas, vous demandez à vos services de travailler sur ce budget primitif plusieurs semaines, voire plusieurs mois en amont. Vous vous doutez bien que cela n'a pas été fait. Nos services de l'administration, les directions, accompagnés des cabinets de conseil et d'audit, ont donc dû réaliser un travail exceptionnel en quatre semaines. Je pense que nous détenons, pour une fois, un joli record dans cette municipalité. En effet, parvenir à élaborer un budget primitif en un peu plus de quatre semaines est une performance que toutes les collectivités ne sont pas capables d'atteindre. Je crois que si l'administration a accompli ce travail avec nos partenaires, c'est parce qu'une nouvelle dynamique a été impulsée. Vous l'aurez compris, cette dynamique est celle impulsée par M. le Maire.

Le budget primitif présenté aujourd'hui doit correspondre à la réalité. C'est pourquoi un certain nombre de lignes budgétaires, donc de chapitres, vont augmenter ou diminuer, car ils doivent correspondre beaucoup plus à la situation réelle qu'auparavant. On observe ainsi une augmentation des charges de personnel, notamment dans la section fonctionnement, ainsi qu'une augmentation du chapitre 011, qui correspond à l'ensemble des prestations liées aux délégations de service public. Le budget global, comme M. le Maire l'a indiqué, s'élève à 35,4 millions d'euros, dont 27,5 millions en fonctionnement et 7,8 millions en investissement. Il existe donc un écart important par rapport aux budgets présentés précédemment, qui se situaient entre 42 et 45 millions d'euros, si je ne dis pas d'ânerie. Le choix a été fait afin d'avoir un budget conforme à la réalité, que nous subissons d'une certaine manière, puisque ce budget intègre l'ensemble des impayés accumulés par le passé, que nous devons régler cette année. Je vais répondre à ce qui a été évoqué tout à l'heure concernant l'emprunt de 1,7 million d'euros. Celui-ci apparaît dans le budget, car il devait normalement être remboursé en août 2026 et non en février. Comme il s'agit du budget 2026, cet emprunt doit nécessairement figurer dans la maquette budgétaire. Le compte administratif viendra rectifier la réalité des faits lorsqu'il sera présenté en 2027, pour l'année 2026. C'est pourquoi cet emprunt apparaît dans ce budget. Il s'agit simplement d'une règle de sincérité budgétaire. Je comprends que, par le passé, cette pratique n'était pas habituelle ici, mais nous, en tout cas, nous nous y conformons.

Enfin, il y a un aspect particulier dans ce budget. Malgré une hausse de la fiscalité de plus de 16 %, annoncée tout à l'heure, cette augmentation vise à rembourser le déficit structurel, mais aussi à répondre à l'urgence liée aux bâtiments de notre ville. Nous devons remettre aux normes, de manière urgente, les établissements accueillant du public. C'est une priorité absolue. Nous avons fléchi plus de 700 000 euros pour la remise aux normes des bâtiments. Nous laissons la possibilité de solliciter un emprunt complémentaire de 1,5 million d'euros, si cela s'avère nécessaire. Je précise bien : si cela s'avère nécessaire. Nous ne souhaitons pas recourir à l'emprunt, mais si l'urgence l'impose, la responsabilité pénale du maire peut être engagée en cas de problème dans une école ou une infrastructure sportive.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une cartographie des risques est en cours d'étude sur l'ensemble de nos bâtiments, afin de déterminer les urgences, d'éviter la fermeture pure et simple de certains bâtiments et de ne pas mettre en difficulté les services publics rendus à la population.

Je voulais simplement conclure par une phrase de Jean Jaurès : « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. » C'est ce que nous vous demandons : d'avoir confiance. Nous sollicitons un effort, un effort substantiel et important, mais faites-nous confiance, vous ne le regretterez pas. »

M. le Maire : « Merci pour cette prise de parole. Y a-t-il des interventions ? Pierre-Marie. »

M. Pierre-Marie Salle : « J'avais des réflexions à formuler sur le budget, mais j'ai d'abord une question en 011, une question technique. Dans le budget précédent, pour les achats de prestations de services, nous avions 4,7 millions d'euros. Cette fois, nous prévoyons 3,8 millions. En revanche, pour les contrats de prestations en 611, nous avions 2,7 millions, et cette fois, 4,5 millions. S'agit-il simplement des mêmes éléments répartis différemment, ou y a-t-il une autre explication ? »

M. Nicolas Cuadrado : « C'est ce que j'évoquais. Il y a la réimputation des impayés, et nous remettons sur les bonnes lignes ce qui ne l'était pas par le passé. Cela correspond désormais à la réalité budgétaire. Nous pourrions discuter de petites lignes budgétaires, mais les Raincéens le constatent bien : le chiffre global du budget passe de plus de 42 à 45 millions d'euros à 35,4 millions. Il y a donc une diminution du budget, qui résulte nécessairement de la situation héritée. Les lignes que vous voyez augmenter correspondent simplement au remboursement de factures impayées, à des augmentations de tarifs qui ont été laissées sans contrôle alors qu'il aurait fallu, à un moment donné, se poser des questions sur leur justification. Nous avons également des intérêts moratoires à payer, pas dans leur totalité, je le précise. C'est tout l'enjeu d'ailleurs de renégocier ces intérêts moratoires. De toute façon, il n'y a pas d'augmentation voulue par l'actuelle majorité municipale. »

M. le Maire : « C'est pour cette raison que nous avons décidé de donner l'exemple. Contrairement aux inepties entendues tout à l'heure, nous ne nous sommes pas augmentés. Nous avons même décidé de ne pas avoir de notes de frais. Nous avons également réduit drastiquement les services au cabinet, contrairement à ce qui a été affirmé. Auparavant, deux personnes occupaient des postes politiques, avec des contrats quelque peu curieux. L'une d'elles a mis du temps à rendre l'iPhone payé par la collectivité, mais elle a compris que, si elle était poursuivie, il valait mieux le restituer, ce dont je la remercie. Tout cela pour dire que nous nous appliquerons la rigueur. Lorsque David Pereira affirmait tout à l'heure, à juste titre, que, dans certains cas, les élus qui ont des compétences dans les travaux manuels iront les réaliser eux-mêmes, c'est dans un souci de cohérence et d'économie. Mais il faut bien comprendre que le cliché selon lequel « Le Raincy est une ville riche parce que ses habitants le sont » n'est pas forcément vrai. Certains habitants ont un revenu moyen, d'autres des revenus beaucoup plus modestes. Pourtant, la commune est souvent perçue comme riche. En réalité, elle est au bord de la faillite, ce qui nous impose des choix forts. C'est la raison pour laquelle ce budget, qui a été pensé minutieusement, va d'abord à l'essentiel, à savoir la sécurité des Raincéens. M. Salle, normalement, comme dirait l'autre, il n'y a pas de débat itératif, mais nous allons faire une exception. »

M. Pierre-Marie Salle : « Il s'agissait d'une question technique à laquelle, si je peux me permettre, je ne peux pas résister. C'est un reclassement, ce que je comprends parfaitement, mais ce ne sont pas des impayés, premièrement. Deuxièmement, le budget de 47 millions à 30 et quelques, ce qui importe, ce sont les dépenses de fonctionnement qui restent à 25. Nous y reviendrons. Ce qui baisse considérablement, ce sont les dépenses d'investissement. C'est normal et heureusement, parce que nous avons beaucoup, et probablement trop, payé cette année pour le centre culturel.

Cela m'amène, si je peux me permettre, à formuler, si j'ai un peu de temps, mes réflexions diagnostiques sur l'état des finances, le budget, ainsi que d'éventuelles propositions.

On doit bien distinguer, comme je viens de le faire, la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il est clair, en l'état actuel, que les recettes de fonctionnement ne semblent plus couvrir les dépenses. Cette section ne peut être déficitaire et n'est équilibrée que par l'impôt. Nous pouvons chercher les causes de cette évolution. Depuis plusieurs années, je signale la diminution continue du taux d'autofinancement et la dégradation de cette section. Il existe bien sûr des raisons extérieures à cette dégradation, notamment le désengagement continu de l'État et la perte de ressources directes avec la suppression de la taxe d'habitation. Cependant, certains facteurs incombent à la municipalité précédente. Si les dépenses de personnel ont été bien contrôlées, peut-être même trop, ce n'est pas le cas d'autres charges de gestion, notamment des contrats de prestation. L'ancien

maire n'a pas souhaité augmenter les impôts locaux, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises dans différents budgets. Il les a même légèrement diminués, ce qui explique la diminution progressive des marges financières. Il est probable qu'il y ait des marges de manœuvre à récupérer.

Tant que la ville investissait peu et possédait des réserves, cette situation était supportable. À mon avis, la deuxième raison est l'explosion des dépenses d'investissement en 2025 et le recours massif à l'emprunt, qui ont paradoxalement déstabilisé la section de fonctionnement. Cette dernière a dû supporter les charges d'intérêt de la dette, qu'elle ne supportait pas auparavant, puisqu'il n'y avait pas d'endettement, sans parler de son incapacité à faire face au remboursement du capital, faute de marge de taux d'autofinancement. Enfin, il s'agissait d'une année électorale, et il est possible que les dépenses aient un peu filé ces dernières années.

Que faire alors ? La solution à court terme et de facilité consiste bien sûr à augmenter les impôts locaux, au moins pour compenser les années précédentes. Cependant, alors que la République nous accable de prélèvements, nous ne pouvons pas nous satisfaire que les dépenses locales augmentent continuellement. Il faudra donc probablement être très attentif aux dépenses. Il conviendra d'embaucher avec une main qui tremble, en sachant que tout recrutement constitue une charge définitive pour la collectivité. Certes, il faudra probablement davantage de cadre et de contrôle, mais il ne faut pas oublier que l'externalisation offre une plus grande souplesse. En particulier, les collectivités publiques disposent de plus de flexibilité pour renégocier les contrats, mais on n'en a toujours que pour son argent. Si l'on souhaite et doit renégocier les contrats à la baisse, il faudra probablement accepter une diminution des prestations. Toutefois, on peut envisager de faire le ménage un jour sur deux, ce qui coûterait moitié moins cher.

Il faudra être très attentif au prélèvement des organes supra communaux, notamment l'Établissement Public Territorial (E.P.T.), qui est source de gaspillage. J'en appelle aux représentants auprès de l'E.P.T. Il faudra peut-être aussi, ce qui sera moins populaire, remettre en cause de nombreuses subventions aux associations. Il pourrait être nécessaire d'adopter le principe de n'aider que celles qui ne pourraient exister sans subventions. Il faudra peut-être, et je serai de moins en moins populaire, remettre en cause le dimensionnement de l'école de musique, qui nous coûte très cher en financement et en postes de cadres.

Enfin, depuis le début du mandat précédent, je souhaite que la pénalité loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.), qui est énorme, soit utilisée pour rénover le parc privé dégradé et remettre des Raincéens à l'intérieur, plutôt que de verser cette somme en pure perte, ce qui dégrade l'équilibre social de la ville. Dernièrement, il faudra probablement faire payer les prestations que la ville offre à ses administrés au juste prix.

Concernant la section d'investissement, il faudra achever les travaux en les contrôlant strictement, tout en gardant à l'esprit que nous aurons payé 30 millions pour une surface équivalente à celle de l'ancien centre culturel. Il faudra néanmoins essayer de se désendetter au plus vite, ce qui soulagerait paradoxalement la section de fonctionnement. Pour cela, il conviendra de passer en revue l'ensemble du patrimoine de la ville qui ne serait pas nécessaire et qui pourrait être réalisé. À cet égard, puisque les fonds récupérés sur Valère Lefebvre ne pourront améliorer la situation financière globale, car ils sont grevés par le legs, il faudra peut-être renégocier avec l'hôpital le devenir de l'ensemble Valère Lefebvre Ermitage.

En conclusion, s'il semble indispensable d'augmenter la fiscalité à court terme, mais le moins possible, il faudra également être très attentif à un effort de diminution des dépenses, si l'on ne veut pas que les Raincéens finissent par être complètement étranglés. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, Pierre-Marie. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Genestier. »

M. Jean-Michel Genestier : « Je vous remercie de me laisser la parole. Effectivement, je pense que, lorsqu'il s'agit d'évoquer le budget, il est nécessaire d'en discuter. Concernant la méthode, nous avions prévu un budget. Cependant, vous nous indiquez ne pas disposer des éléments. Je vous rappelle que je suis disponible, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, pour que nous puissions aborder tous les sujets

relatifs à la gestion municipale. Je pense que cela vous permettrait de gagner du temps et d'éviter de vous plaindre à chaque intervention. Cet élément est évidemment important.

En ce qui concerne ce budget, vous avez alerté l'ensemble de la population, ou du moins tous ceux qui ont bien voulu se déplacer et c'est bien de pouvoir assister à des réunions d'information et de communication. Je rappellerai simplement que, même si M. Cuadrado a indiqué qu'il existait depuis 2014 une confusion ou des éléments dissimulés, aucun des différents trésoriers qui se sont succédé n'a fait état de ces sujets. Nous avons été audités, et bien plus, par la Chambre régionale des comptes. Le rapport de cette dernière a émis des critiques vives sur certains points, mais pas sur la gestion financière. Celle-ci a même été jugée satisfaisante.

Je m'interroge donc sur le fait que, d'un côté, vous affirmiez haut et fort que cette ville est très mal gérée depuis douze ans, que rien n'a été fait dans les règles, que les fonds ont disparu sans explication. Mais je rappelle que la règle doit être respectée. Si elle ne l'est pas, le contrôle de légalité s'exerce. Ce contrôle a été effectué sur des sujets sans lien avec le budget ni les finances. Parfois, les préfets ont demandé des comptes, ce qui est normal, car toutes les collectivités et communes sont soumises à cela. Les trésoriers successifs ont plutôt exprimé leur satisfaction que des critiques.

Certes, l'année 2026 sera complexe, et je l'avais indiqué préalablement, car elle marque la fin du financement du pôle culturel. Des choix ont été opérés il y a plusieurs années, non pas pour que nous remplacions le Centre Culturel Thierry Le Luron, mais pour que nous disposions, dans un même établissement, sur un parking, une école de musique, dont vous remettez en question la pérennité, ce qui relève de votre choix, mais aussi l'École Municipale des Arts Plastiques et l'ensemble des arts qui s'expriment dans cette ville : le théâtre, la danse classique, la danse moderne, entre autres. Cet ensemble a été conçu pour permettre des économies de fonctionnement. Nous n'avons pas lancé les projets de manière inconsidérée, très clairement, pendant toutes ces années, pour que l'on puisse aujourd'hui affirmer que tout doit être jeté et que l'on va pouvoir raser gratis, raser gratis avec +16 %. Rappelons d'une chose : cette ville est toujours la plus attractive de l'Est parisien. Cette ville demeure un lieu où l'on souhaite venir habiter. Plusieurs raisons expliquent cela : des raisons de sécurité, des raisons commerciales, des raisons de propreté, entre autres. Il est normal que ces éléments ne satisfassent pas certains conseillers municipaux présents autour de cette table. Vous vous êtes opposés à la politique que j'ai menée. Toutefois, essayons de revenir aux fondamentaux, qui correspondent à la réalité de cette ville. Au-delà de cette réalité, si nous abordons ces sujets, vous avez évoqué, pendant la campagne, les 15 millions d'euros d'emprunts. J'avais indiqué que ce montant était bien inférieur. Il y avait un prêt relais, dont l'échéance est fixée à août 2026. Ce prêt relais avait pour objectif de permettre de franchir la période difficile liée au Fonds de Compensation pour la TVA (F.C.T.V.A.) et à la subvention de la métropole, qui a tardé à être versée et qui, à ma connaissance, n'est pas encore arrivée, bien que vous, en tant que maire, ayez probablement l'information. Ce prêt servait uniquement à cela. Il a donc fallu le rembourser le plus rapidement possible. Lorsqu'on dispose d'un prêt relais, on le rembourse rapidement. Nous avons aujourd'hui un endettement basé sur 12 millions d'euros, et non sur 13,7 millions d'euros comme indiqués dans le compte administratif 2025, ni même sur le montant que vous aviez mentionné lors de la campagne. Il est important de revenir sur cet élément.

Concernant les sommes dues aux entreprises, lorsque j'ai quitté mes fonctions en mars, le précédent directeur général des services ne me donnait pas les montants que vous avancez. Nous devons obtenir des précisions sur ces sommes. Comme l'a indiqué M. Cuadrado en commission, mais il pourra peut-être revenir sur ses propos, ce qui est son droit : évidemment, toutes les entreprises qui réclament des paiements ne les obtiendront pas. Je considère que nous ne devons pas payer des entreprises qui n'ont pas réalisé le travail. Certaines réclament des sommes alors que le travail n'a pas été effectué. D'autres n'ont pas finalisé leur travail. D'autres encore ne l'ont pas accompli correctement. Ces sommes ne doivent pas être versées. »

M. le Maire : « Il aurait été opportun d'appliquer les pénalités. »

M. Jean-Michel Genestier : « Ces montants ne doivent pas être intégrés dans les sommes dues. Comme l'a indiqué Pierre-Marie Salle encore récemment, les intérêts moratoires se négocient et se discutent.

Vous avez indiqué être en mesure de le faire. Cependant, lorsqu'il y a eu des conventions passées avec des entreprises, notamment concernant le chauffage des bâtiments, je verrais mal la situation si vous étiez amené à payer beaucoup plus que ce qui a été accepté par la ville et par l'entreprise.

Nous disposons d'une série d'éléments qui me conduisent à penser que vous n'aviez pas à augmenter les impôts de 16 %, mais c'est votre choix. Vous pouvez très bien affirmer qu'il s'agit de la taxe Genestier, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit de votre choix politique, qui consiste à se donner des marges de manœuvre. Vous souhaitez « laver plus blanc que les autres ». C'est toujours le cas de toutes les équipes municipales, quelles que soient leurs couleurs politiques. Nous n'avons pas de couleur, mais très clairement, aujourd'hui, c'est votre choix de charger le prédécesseur. Vous organisez des réunions publiques pour le dire, vous le répétez à travers une communication, c'est un choix. Cependant, la réalité est différente, notamment lorsqu'il faut rechercher des subventions. Je vous l'ai indiqué en commission des finances, pas plus tard que la semaine dernière, en présence de Mme Raoult et d'autres personnes autour de la table. Il faut désormais aller chercher des subventions complémentaires. Je vous ai parlé de cette subvention possible de la région, d'un million d'euros, qui doit permettre de subvenir aux besoins, en particulier pour la partie éclairage du pôle culturel, mais aussi pour le Fab Lab et d'autres éléments, notamment concernant le mobilier. C'est un point sur lequel je crois qu'il faut s'appesantir, et je suis persuadé que vous le ferez.

Lorsque vous évoquez la trésorerie, vous n'en avez pas beaucoup parlé, il faut que tout le monde sache que, grosso modo, avant les augmentations d'impôts, les recettes classiques provenant de l'État et de ses affiliés s'élevaient à environ 1,9 million d'euros. Sur ces 1,9 million d'euros, vous avez un titre de recettes, le P503, et des dépenses générées par l'État, notamment le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) et le S.R.U., qui représentent globalement entre 350 000 et 400 000 euros. Cela signifie que vous disposez d'une recette assurée de 1,5 à 1,55 million d'euros par mois. Lorsque j'ai laissé les choses, il existait encore un delta chaque mois permettant de payer telle ou telle entreprise. En particulier, nous avions prévu de régler, comme vous l'avez indiqué la dernière fois, l'entreprise en charge des marchés forains qui n'avait pas eu de contrat. Sur cela, je peux prendre toutes les charges possibles, mais parfois, certains collaborateurs n'arrivent pas à accomplir les tâches en temps et en heure, et vous le constaterez. Cela ne se produira pas immédiatement, mais vous le constaterez. Les choses ne seront pas forcément réalisées dans les délais, mais j'espère pour vous et pour la ville qu'elles le seront.

Effectivement, nous en payons le prix. Ce n'est pas forcément cher, mais cela se traduit par un coût en temps, en énergie, et parfois en angoisse, en se demandant comment nous allons faire si les collaborateurs ne respectent pas les délais ou ne prennent pas leurs responsabilités. Mais je comprends que vous ayez voulu aller dans ce sens. J'allais également dans cette direction, puisque la nouvelle direction administrative et moi-même avons eu ces échanges. Je le redis, car il faut le souligner : les deux cabinets que vous avez engagés, c'est moi qui ai signé leur commande. Certains s'en étonnent, vous auriez dû en informer tout le monde. J'ai bien signé la commande de ces deux cabinets. Ma signature figure en bas des documents. Il est important de reconnaître qu'il y a eu une administration, qu'il faut faire le point et veiller à ce que les choses soient remises à l'ordre. C'est très clair.

Cela étant, il me semble tout aussi important que nous, en tant qu'élus, soyons animés par la volonté que tout se passe au mieux et que vous preniez les bonnes décisions. Je ne vous demanderai pas de prendre d'autres décisions que celles que vous aurez choisies. Cependant, il me paraît essentiel que vous puissiez revoir la question du parking. Si vous observez bien et que vous vous rendez sur place, ce parking ne comporte pas quarante places. Il en compte beaucoup plus, bien plus. Je pense qu'il serait de mauvaise politique que la ville assume la réfection de ce parking. C'est la raison pour laquelle je vous avais indiqué, lors de notre rencontre, que la meilleure politique serait de lancer une concession afin que le coût de ce parking ne soit pas imputable à la ville. Par ailleurs, l'ensemble de ces éléments doit permettre, à la fin de la construction du pôle culturel et à son ouverture, qu'un parking soit disponible. Ce sont autant d'éléments qui me paraissent importants.

Je terminerai par la sécurité. Je n'ai cessé de m'investir sur ces sujets. C'est pourquoi, à votre arrivée, j'espère que les services techniques et l'administration vous l'ont signalé, des bons de commande avaient été signés, après une étude complète sur la sécurité des bâtiments, afin que le système de

sécurité incendie, notamment dans certains bâtiments obsolètes, soit rénové. Je ne demande pas de réponse à tout ce que j'ai exposé, mais il était important, une fois encore, que vous puissiez... Cela fait sourire, mais c'est quand même important. »

M. le Maire : « Je vous invite à vous concentrer sur votre conclusion, s'il vous plaît. »

M. Jean-Michel Genestier : « Lorsque vous faites des témoignages, pas forcément vous d'ailleurs, cela a été un de vos adjoints tout à l'heure, concernant ce que peuvent dire des collaborateurs, faites attention. Si vous travestissez leurs propos, cela peut les mettre eux-mêmes en difficulté. Je reste personnellement en dehors de tout cela, mais il est important, encore une fois, que ce soit votre parole et non celle de certains collaborateurs. Je regrette que l'étude, telle qu'elle a été menée, n'ait pas été suffisamment précise pour nous fournir des chiffres plus détaillés permettant d'expliquer le dimensionnement des 16 %. Ce sont les propos que je souhaitais tenir et que nous souhaitions tenir, en particulier sur la présentation de ce budget. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vous remercie pour ce propos et pour cette réclamation de transparence que nous attendons depuis douze ans. Mme Raoult. »

Mme Corinne Raoult : « Oui, merci. Je ne comptais pas intervenir, mais puisque vous vous êtes adressé à moi avec des propos qui, à tout le moins, ne contribuent pas à élever le débat, je souhaite prendre la parole. Je préfère le débat aux qualificatifs. Rabaïsser les autres ne grandit pas, M. Rondepierre. Je souhaite revenir sur ce que vous avez dit, notamment sur l'état de la ville. N'avez-vous pas été conseiller municipal pendant six ans, M. Rondepierre, M. Cuadrado, M. Pereira ? On a l'impression que vous découvrez la ville. Vous n'avez jamais été conseiller municipal, vous n'êtes jamais allé au dojo, vous n'êtes jamais allé dans les écoles, vous ne connaissez absolument rien. Un peu de sérieux, tout de même. On ne peut pas avoir siégé pendant des années et se présenter aujourd'hui comme si l'on découvrait la ville, comme si l'on découvrait ses problèmes. Le Raincy ne se découvre pas après six ans d'opposition, il se connaît. Évidemment, lorsque l'on ne demande pas les documents avant les conseils municipaux, on peut être surpris en récupérant une mairie. »

M. le Maire : « C'est justement parce que nous connaissons cette ville que nous l'avons emportée. Je vous en prie, terminez, Madame. »

Mme Corinne Raoult : « Je ne vous ai pas interrompu, M. le Maire. »

M. le Maire : « Je vous en prie, terminez, Madame. »

Mme Corinne Raoult : « Vous ne permettez pas le débat. Je voulais revenir sur votre façon de gouverner. Vous évoquez beaucoup la transparence. On ne peut pas dire qu'il y ait eu une communication importante entre nous. Cependant, vous avez nommé un maire adjoint pour assurer le lien. Pourquoi pas ? J'attends de le rencontrer avec mes collègues de l'opposition. Peut-être parviendrons-nous à établir des rapports plus apaisés.

Je souhaitais revenir sur votre mode de fonctionnement. Ce n'est pas véritablement une gestion, mais une mise en scène, une forme de télé-réalité municipale où l'on communique beaucoup, où l'on se montre beaucoup. Si vous choisissez de vous mettre en scène dans la ville, après tout, pourquoi pas ? Mais vous voyez, j'ai connu d'autres manières d'exercer la politique, d'assumer cette responsabilité de maire avec hauteur et dignité. Une manière d'agir sans se montrer, de protéger sans exposer, d'aider sans se mettre en scène. On ne soulève pas le couvercle d'une casserole, M. Rondepierre, pour faire une image : on cherche des solutions. Vous comprenez très bien la vidéo à laquelle je fais allusion.

C'est peut-être là toute la différence entre gouverner et apparaître. C'est vrai que je ne suis pas de votre génération. J'ai appris la politique avec des personnes qui, lorsqu'un drame est survenu à l'allée Clémencet, n'ont pas répondu aux journalistes alors qu'il y avait encore du sang dans les escaliers. Le

maire de l'époque a trouvé des solutions, il est allé rencontrer les habitants, il a traité le problème, il n'a pas réalisé de vidéos. Je regrette cette évolution. Peut-être que ce n'est plus la façon dont la politique se fait aujourd'hui, mais je tenais à souligner que c'est cette façon de faire de la politique que j'admire. Malheureusement, vous ne suivez pas du tout ce chemin. »

M. le Maire : *« Je vous remercie pour ce propos fort utile et sincère. Je donne la parole à David Pereira. »*

M. David Pereira : *« Je vous remercie, M. le Maire. Je ne sais pas s'il s'agit d'une télé-réalité, mais c'est assurément une réalité que nous vivons. Je vous invite toutes et tous à venir visiter, autour de cette table, les bâtiments publics afin de constater leur état réel. Malheureusement, pour poursuivre cette comparaison, Corinne, cela ressemble davantage à une mauvaise série Netflix. La personne qui a exercé un mandat pendant douze ans et qui disposait des moyens nécessaires pendant tout ce temps essaye de nous faire croire qu'elle peut nous conseiller, ce qui est lunaire. En réalité, cela correspond à vos habitudes, M. Genestier. Je suis heureux de vous entendre, car j'étais vraiment curieux de savoir ce que vous alliez répondre à tout cela. D'être capable de dire que c'est la faute des agents, que le cabinet extérieur est mauvais (mais c'est vous qui l'avez choisi), que vous n'avez pas dissimulé ces créances, qu'il n'y en avait pas autant... C'est incompréhensible. Vous avez raison, cela me rappelle beaucoup de choses. J'ai du mal à vous comprendre, M. Genestier. Depuis que vous êtes de l'autre côté, je vous comprends beaucoup moins. Il faut reconnaître que Pierre-Marie a le mérite de la constance. Les points qu'il a évoqués sont les mêmes depuis six ans. Je ne comprends pas son égarement d'entre deux tours, mais cela est un autre sujet.*

En tout cas, M. Genestier, j'ai une bonne nouvelle : j'ai noté que vous étiez à notre disposition. Je l'ai bien noté. Je suis heureux, car je vais organiser un petit atelier de remise en état des bureaux de l'urbanisme et du service technique. Vous viendrez avec nous, avec votre petit pinceau, et vous verrez nos agents qui sont si mauvais selon vous et qui ont maltraité la ville. C'est exactement ce que vous avez dit, M. Genestier. Ne vous énervez pas, M. Genestier.

Je voudrais conclure en remerciant M. le Maire, quand même, qui a écouté les Raincéens grâce à cette réunion, que vous critiquez M. Genestier, mais qui veut la transparence que l'on demande depuis six ans. Car oui, Corinne, cela fait six ans qu'on est déjà élu, six ans qu'on demande la transparence et qu'on la donne. Nous n'avons pas changé d'idée, contrairement à vous. Vous avez affirmé pendant six ans que la ville était mal gérée. Aujourd'hui, vous dites que ce n'était finalement pas si mal. Cela doit être ce côté de la table qui fait que je ne comprends pas.

Je tiens à remercier M. le Maire, qui a écouté les demandes des Raincéens. Ils nous ont alertés durant cette réunion en soulignant qu'il faut penser aux personnes en difficulté dans la ville du Raincy. Cette ville n'est pas uniquement peuplée de personnes aisées, il y a aussi des habitants dans le besoin. C'est cet effort que nous a demandé M. le Maire, en tenant nos budgets aussi strictement que possible et en limitant l'augmentation au minimum. Cependant, elle est nécessaire. Comme dans toute gestion de bon père de famille, on ne dépense pas l'argent que l'on n'a pas.

Je conclurai par une petite anecdote de ma visite d'aujourd'hui. M. Genestier, vous qui êtes un excellent gestionnaire, j'ai visité aujourd'hui la Raincéenne, une salle remarquable, magnifiquement inaugurée au tout début de votre mandat, qui est aujourd'hui condamnée et fermée, car le mur s'effondre. M. Genestier, et je vous félicite pour cela, vous êtes un artiste : vous maîtrisez le trompe-l'œil à la perfection. La seule pièce qui a été rénovée dans cette mairie est votre bureau. Encore une fois, vous êtes formidables, car, en plus d'être un excellent artiste du trompe-l'œil, vous êtes un excellent acteur. Soit vous feignez de ne pas savoir ce qui s'est passé pendant douze années de mandat, ce qui est surprenant, soit vous ignorez réellement ce qui s'est passé. Dans les deux cas, les Raincéens ont bien fait de voter pour Nicolas Rondepierre. »

M. le Maire : *« Je vous remercie pour ce propos. Je vais tenter de répondre aux uns et aux autres. Les débats sont passionnés, ce qui est normal, compte tenu de la manière dont l'argent de la collectivité a été géré pendant de nombreuses années. Je comprends que certains propos soient empreints de*

passion, car la décision que nous avons dû prendre précédemment était extrêmement douloureuse. Elle résulte d'une situation dont nous avons hérité et que nous découvrons, contrairement à ce que vous affirmiez, Madame, et je vous invite à modérer vos invectives par respect pour les 313 personnes qui ont voté pour vous.

On ne découvre pas la situation. Nous savions qu'elle était critique, mais nous ignorions à quel point elle l'était. M. Cuadrado l'a rappelé en évoquant l'insincérité des informations qui nous étaient présentées auparavant. Vous ne cessez de vous plaindre, et je trouve assez dégradant pour le travail accompli par l'administration. Il n'y a pas un jour où on ne découvre pas un cadavre sorti du placard. Permettez-moi de vous le dire, Madame, il n'y a pas un jour sans que nous ne découvrions un nouveau problème.

Je vis dans cette ville depuis 34 ans. Vous êtes originaire du Sud, il y a peut-être des choses que vous avez encore besoin de découvrir. Je vous invite à faire un tour de la ville, je vous présenterai les infrastructures et l'état dans lequel nous les avons retrouvés. Il y a peu de temps, j'étais au club de judo, qui m'avait gentiment invité à un très bel événement. J'étais ému, car cela me rappelait mon enfance. Ensuite, j'étais inquiet, car je me suis dit « Cela me rappelle mon enfance, rien n'a changé ».

Je ne reviendrai pas sur les leçons de morale concernant les insultes. Nous ne vous avons pas attendue pour cela. Je vous invite à modérer vos propos, car je les trouve parfois un peu incisifs. Nous avons le droit à des débats passionnés, mais il faut faire attention aux termes employés, comme « piranha » ou autres expressions similaires.

Enfin, un dernier mot au sujet de la communication, en réponse à votre propos, Madame. Les Raincéens apprécient particulièrement la transparence. Vous n'aimez pas que l'on mette en lumière tout ce que nous avons découvert. C'est compréhensible, puisque vous défendez M. Genestier, que vous avez combattu pendant de nombreuses années. Les habitants, eux, sont satisfaits non pas de la situation dans laquelle se trouve la ville, personne ne peut l'être ; mais d'avoir enfin accès à des informations. En atteste, et je suis navré de votre absence à cette réunion Madame, la présence de 350 à 400 personnes lors de la réunion sur le budget. Ce fut un moment fort, qui témoigne de leur volonté d'être informés. Je ne comprends pas pourquoi vous souhaitez pratiquer cette opacité, Madame. Pendant mon mandat, et ce sera toujours ainsi, la transparence sera la règle. La communication doit être suivie d'actions. Cela fait 15 jours, trois semaines que nous sommes en place. Nous avons démantelé un certain nombre de squats, sans pour autant en faire constamment la communication, Madame. Vous affirmez que nous communiquons sans cesse, mais lorsque je suis intervenu à trois heures du matin, un samedi soir, à l'Ermitage, qui venait d'être squatté, je n'ai pas diffusé de vidéo.

Des parents nous interrogeaient sur certains sujets. Cela ne vous importe peut-être pas, grand bien vous fasse. Cela dit, un squat situé à proximité d'une école, en l'occurrence l'école des Fougères, intéressait les parents. Si votre méthode consiste à dissimuler les problèmes et à ne rien faire, très bien. C'est la méthode Corinne Raoult, dont nous avons vu les résultats : 6 %.

M. Genestier, par rapport à vos propos, permettez-moi de vous dire que, dans votre volonté de démontrer l'indémontrable, vous mentez. Je vous le dis, les yeux dans les yeux. Vous affirmez que les finances sont saines, que personne n'a jamais rien dit. Pourtant, la Chambre régionale des comptes l'a indiqué. Les juges s'interrogent. Je rappello qu'un procès est prévu en octobre. Et pas de chance, malgré la disparition mystérieuse des archives, nous avons réussi à retrouver quelques éléments. J'ai sous les yeux un mail de la DGFIP. Saviez-vous ce que vous faisiez le 17 septembre 2025 ? Je vais vous le dire. Vous étiez en réunion à la mairie : en présence de M. Genestier, de M. X, pour ne pas le citer, ancien directeur général des services, de la direction de la DGFIP, ainsi que d'un représentant des décideurs publics locaux. Lors de cette réunion, un mail très précis résumait la situation. Le désastre annoncé était déjà connu. Le 17 septembre, vous n'étiez pas encore en campagne. Il était encore temps de présenter des excuses plutôt que de déposer une candidature. Vous étiez au courant de tout ce qui se passait dans la ville. J'ai découvert ce document il y a trois jours. Je n'ai pas découvert le contenu, puisque depuis trois semaines, nous observons la situation. Mais j'ignorais que vous étiez au courant. Je me suis dit que peut-être certaines informations vous avaient échappé. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Vous étiez informé.